

Paver la voie :

Programme de gestion de l'environnement et des terres de reserve (PGETR)

Rassemblement national de l'ANGTA – Septembre 2023



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

Canada

Plan de la présentation

Qu'est-ce que le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR)?

Procédure d'admission au PGETR

Premières Nations participantes

Mobilisation 2017

- Ce que nous avons entendu
- Les progress réalisés
- Les défis qui subsistent

Occasions offertes par le Budget de 2023

Améliorations immédiates pour les communautés

Améliorations additionnelles au programme (3-5 ans)

Mise à jour sur la Gestion des terres des Premières Nations (GTPN)

Questions

Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR)?

- Créé en 2005, le PGETR vise à aider les Premières Nations à développer leurs capacités de gestion des terres de réserve, des ressources naturelles et de l'environnement en vertu de la Loi sur les Indiens.
- Le programme est structuré en trois niveaux progressifs de responsabilité qui renforcent les capacités au fur et à mesure que les communautés assument une plus grande responsabilité dans la gestion des activités foncières.
 - Niveau 1 : Formation et perfectionnement (2 ans)
 - Niveau 2 : Opérationnel
 - Niveau 3 : Délégation des pouvoirs (fermé aux nouveaux participants depuis 2011)
- En renforçant cette capacité fondamentale, le PGETR favorise une meilleure prestation de services par les Premières Nations.

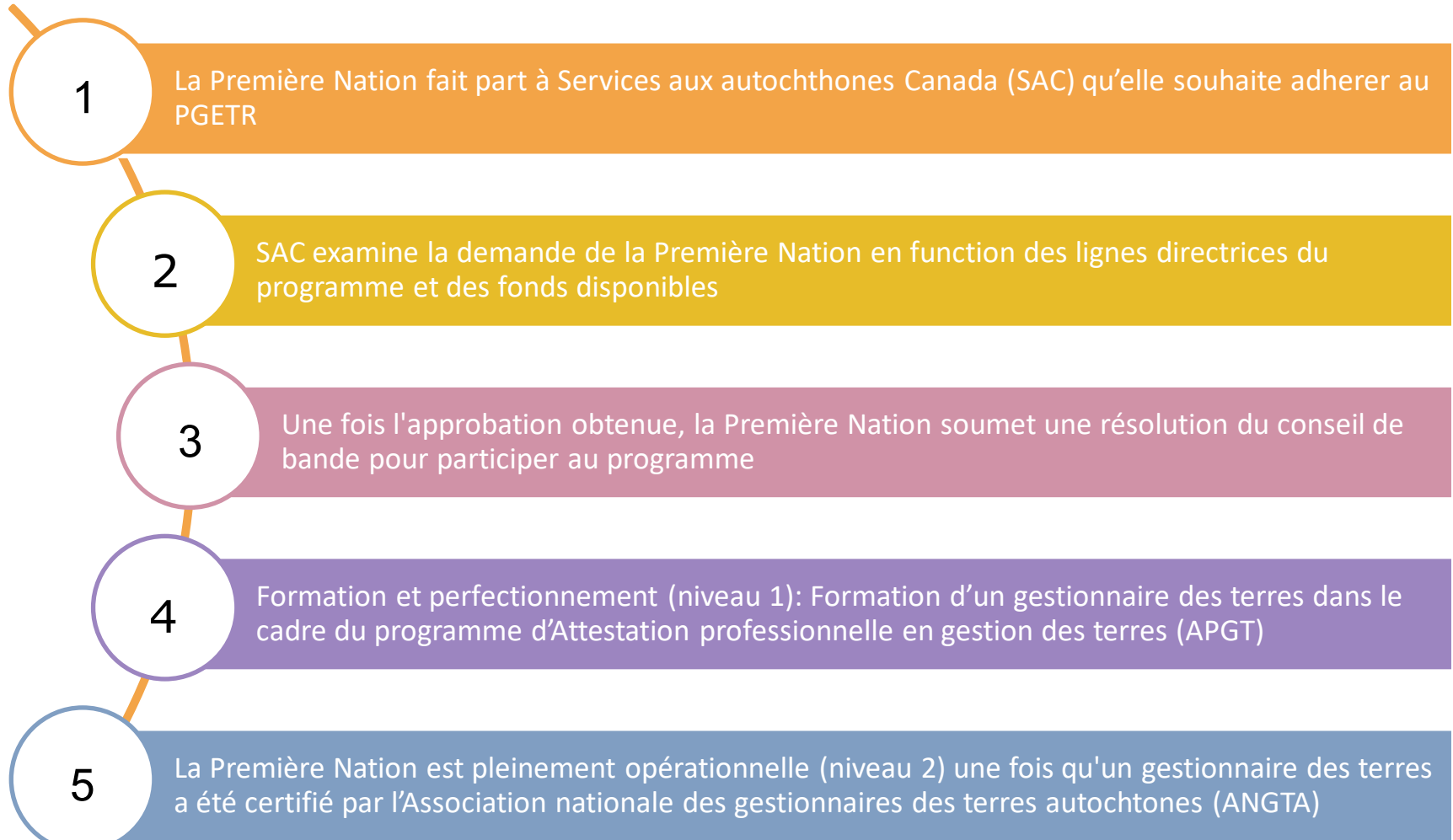
130

Premières Nations
participantes

207




Gestionnaires des
terres formés

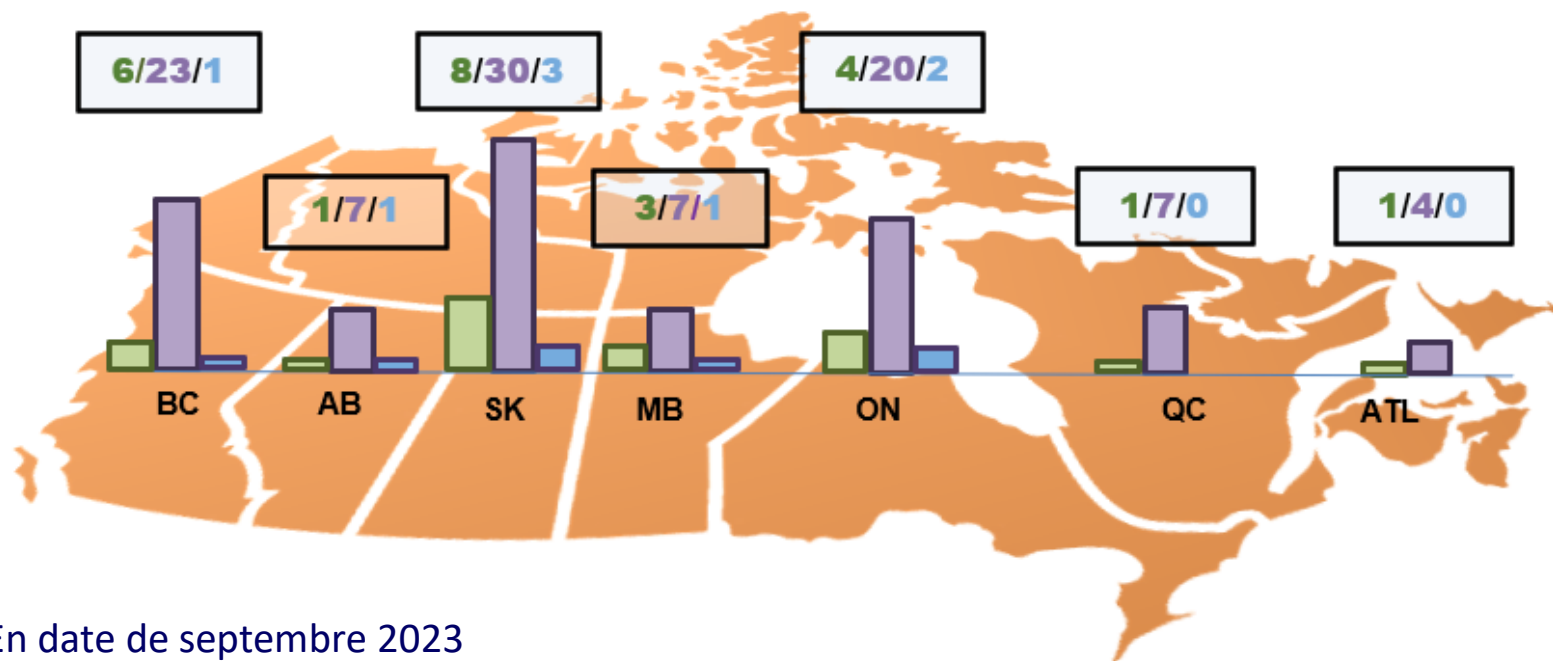
Procédure d'admission au PGETR



Premières Nations participantes

Distribution des 130 participants du PGETR*

-  Premières Nations recevant de la formation et du perfectionnement (24 au total)
-  Premières Nations au niveau opérationnel (98 au total)
-  Premières Nations possédant une délégation des pouvoirs (8 au total)



*En date de septembre 2023

Mobilisation 2017 – Ce que nous avons entendu

La formation est efficace mais pourrait être améliorée

Un financement est nécessaire pour former des gestionnaires des terres en dehors du programme

Il est nécessaire de fournir un montant de base adéquat aux participants

Les critères d'admission devraient être revus car ils sont jugés trop étroits

Meilleure intégration avec d'autres programmes ou régimes fonciers

La formule de financement devrait être examinée et mise à jour

Réouverture du niveau 3 (Délégation des pouvoirs 53/60)

Mobilisation 2017 – Les progrès réalisés

Formation

- L'ANGTA a établi des partenariats avec trois universités supplémentaires, dont une de langue française, pour le niveau 1 du APGT.
- L'ANGTA a remanié le niveau 2 de l'APGT pour le rendre plus pratique afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations. Il sera également offert pour la première fois en français en 2024-2025.
- SAC a soutenu la formation de gestionnaires des terres en dehors du PGETR et la formation d'un deuxième gestionnaire des terres pour la planification de la relève lorsque le financement le permettait.

Intégration

- SAC a renforcé ses **capacités institutionnelles** en
 - Soutenant des "hubs" de capacité essentielle pour les Associations régionales de gestion des terres (ARGT);
 - Augmentation des investissements par le biais du budget 2022 (Relance économique).
 - Augmentation des investissements dans la Planification de l'utilisation des terres, qui est maintenant mise en œuvre par l'ANGTA et le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CRGTPR).

Mobilisation 2017 - Les défis qui subsistent



**Le PGETR
fonctionne toujours
selon le principe
d'un sortant, un
entrant**



**Il n'y toujours pas
de montant de base
pour le financement
des participants**

De nombreuses
Premières Nations
ne reçoivent pas
suffisamment de
fonds pour
entreprendre des
activités
significatives de
gestion des terres



**La formule de
financement doit
encore être
examinée et révisée**



**Le programme
présente encore
d'importantes
lacunes**

La délégation des
pouvoirs (niveau 3)
est toujours fermée
aux nouveaux
participants.

La gestion de
l'environnement
n'est pas
spécifiquement
financée

Occasions offertes par le Budget de 2023

Faire progresser la réconciliation économique en libérant le potentiel des terres des Premières Nations

« Le gouvernement fédéral est déterminé à soutenir les initiatives qui rendent aux communautés des Premières Nations le contrôle et la prise de décisions sur l'utilisation des terres des Premières Nations. Cette mesure favorise la croissance économique et l'autodétermination des Premières Nations, et fait progresser le Canada sur la voie de la réconciliation ».

Budget de 2023, Chapitre 4.1

Le budget de 2023 propose de verser **30 million de dollars sur cinq ans** afin « d'améliorer le PGETR, pour que les Premières Nations puissent renforcer leur capacité d'exercer une responsabilité accrue sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement ».

Ces investissements viendront compléter les progrès réalisés en matière de formation et de soutien institutionnel afin de cibler les améliorations et l'expansion au niveau communautaire.

Le nouveau financement permettra de répondre à certains besoins urgents des communautés, tout en offrant un espace pour poursuivre le développement de la vision du programme.

Améliorations immédiates pour les communautés

En reconnaissance de l'opportunité offerte par le financement provenant du budget de 2023, SAC compte répondre à deux grandes priorités en suspens identifiées dans la mobilisation de 2017 :

Ouvrir le programme à de nouveaux participants des Premières nations (25-45)

Obtenir les approbations nécessaires à la mise en œuvre d'un niveau de financement de base (à venir).



SAC, en collaboration avec l'ANGTA et les ARG, a révisé le formulaire d'Expression d'intérêt, privilégiant une approche prioritaire par rapport à une approche basée sur les critères d'éligibilité.



SAC développe également avec l'ANGTA des outils de communication pour faire connaître le programme et les nouveaux participants (lettre aux chefs en conseil, diagramme de processus, mise à jour du site web, etc.)

Améliorations additionnelles au programme (3-5 ans)

En partenariat avec l'ANGTA, les ARGT et les bureaux régionaux de SAC, le programme continuera à explorer des améliorations qui soutiennent le transfert de services et l'autodétermination. Cela permettra au PGETR d'être en meilleure position pour répondre aux deux points en suspens de la mobilisation de 2017 :



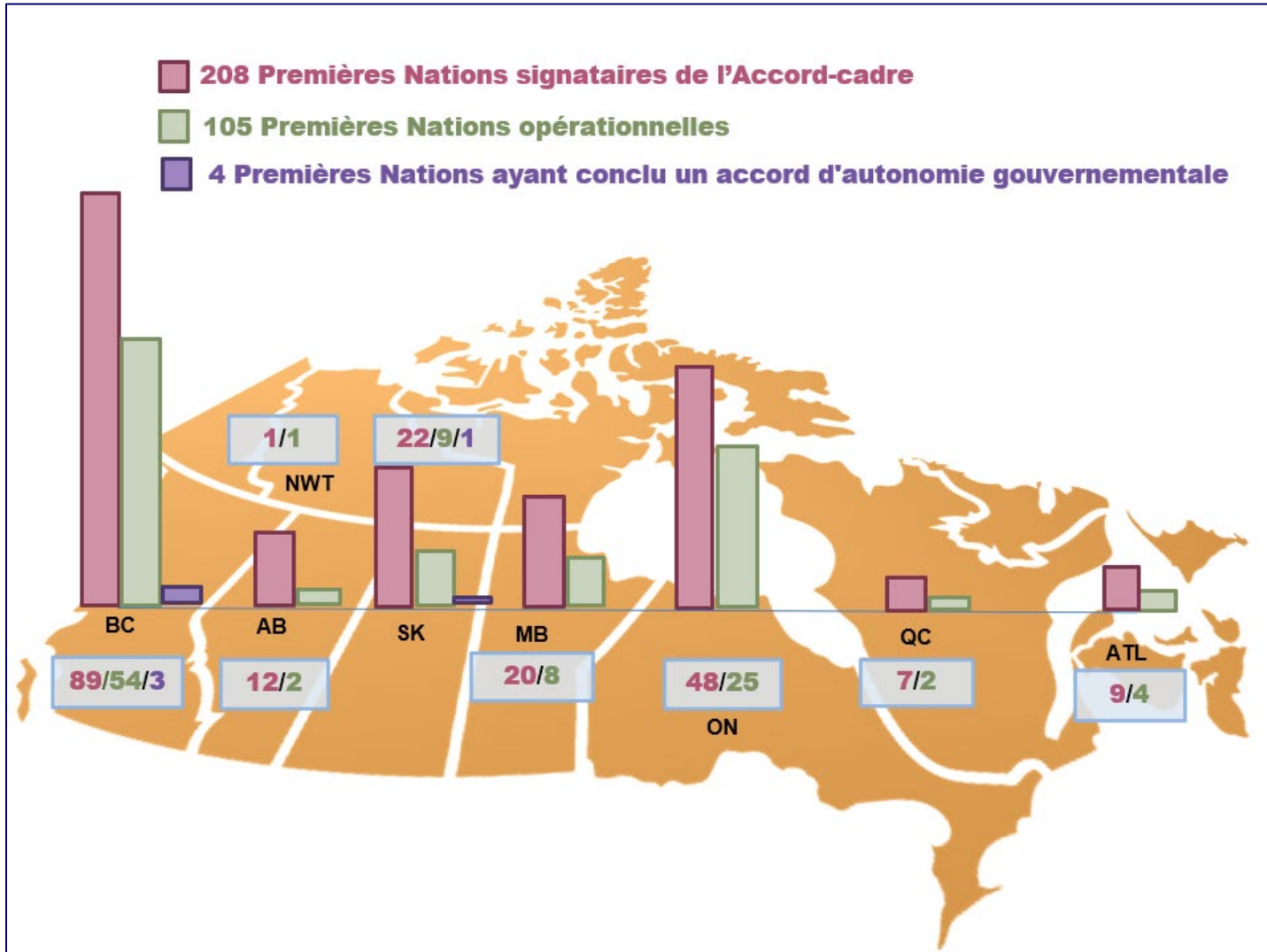
Explorer des améliorations possibles à la formule de financement

Comblers les lacunes du programme qui subsistent:



- La réouverture du niveau 3 (Délégation des pouvoirs 53/60)
- Un meilleur soutien pour la gestion de l'environnement

La Gestion des terres des Premières nations – un portrait national



Mises à jour – Budget de 2023 - GTPN

Le budget de 2023 propose de financer:

- Une formule de financement opérationnel renouvelée pour la GTPN. Un accord de principe a été conclu avec le Conseil consultatif des terres (CCT)
- L'ajout de 50 nouvelles Premières Nations signataires de l'Accord-cadre au cours des cinq prochaines années.

Le budget a également annoncé un financement pour soutenir la création d'un nouveau Registre national des terres dirigé par les Premières Nations. Le CCT gère cette initiative, en partenariat avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Ressources naturelles Canada (RNC).

Cette initiative sera adaptée aux Premières nations régies par le Code foncier ou aux nations autonomes qui choisissent de l'utiliser.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le CCT ou le CRGTPR.

Miigwetch!

Merci!

Thank you!



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

Canada